Annexe n°1

- Rapport de présentation du dossier initial 2013 de vidéoprotection avec plan de masse, détail des zones couvertes
- Réponse de la préfecture - avis préfectoral du 22 octobre 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

Direction du Cabinet, de la Sécurité Intérieure
et de la Protection Civile
Bureau de la Sécurité Intérieure
et de la Sécurité Routière

Affaire suivie par : Michèle GILLET
téléphone : 01.69.90.44
télécopie : 01.69.91.97.25
mel : michele.gillet@essonne.gouv.fr

Evry, le 22 OCT. 2013

Madame,

Dans le cadre des dispositions des articles L223-1 à L223-9, et L251-1 à L255-1 du Code de la Sécurité Intérieure , vous avez sollicité l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection dans les locaux de l' ENSTA Paris Tech à Palaiseau.

Je vous informe que les établissements d'enseignement n'entrent pas dans le champ d'application des textes pré-cités. En effet, leur accès étant réservé aux enseignants et aux élèves, ils sont assimilés à des lieux de travail et ne relèvent donc pas de l'autorisation préfectorale, qui ne concerne que les lieux librement accessibles à tous. Le fait que des tiers à l'établissement (fournisseurs, participants à des conférences ou événements particuliers) y accèdent pour des besoins étrangers à l'activité d'enseignement ne modifie pas cette position.

Je tiens toutefois à vous rappeler les principes de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection dans un établissement d'enseignement: elle résulte de la décision du chef d'établissement, après délibération du conseil d'administration compétent pour les questions relatives à la sécurité; l'information préalable des représentants des personnels, des élèves et des visiteurs doit être réalisée au moyen d'affiches ou de panonceaux. L'implantation des caméras doit respecter la vie privée sur les lieux de travail que les lieux de pause.

Toutefois, si le dispositif comporte des caméras visionnant les entrées à proximité immédiate de la voie publique, il vous appartient de reformuler votre demande d'autorisation préfectorale pour ces seules caméras.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Lise GUENOT
ENSTA Paris Tech
828 boulevard des Maréchaux
91762 PALAISEAU CEDEX

Pour le Préfet,
L'Adjointe au Chef du Bureau de la Sécurité
Intérieure et de la Sécurité Routière,

Véronique CASAGRANDE

ENSTA
ParisTech
université
PARIS-SACLAY

Présentation du système de vidéoprotection de l'Ensta ParisTech

Mis à jour le 26 novembre 2018

Dossier initiale transmis à la Préfecture de l'Essonne.

N° SIREN : 197.500.036 – NIC 00029

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE TECHNIQUES AVANCEES
828, Bd des maréchaux 91762 Palaiseau CEDEX – FRANCE ■ Tél : + 33 (0)1 81 87 17 51 ■ http://www.ensta.fr
Etablissement public sous tutelle du ministère des Armées ■ Membre de ParisTech ■ http://ParisTech.org

Table des matières

1 Présentation 3
2 Zones surveillées 4
2.1 Zones surveillées par le système 1 4
2.2 Zones surveillées par le système 2 4
2.3 Zones surveillées par le système 3 8
3 Description des matériels 9
3.1 Caméras 9
3.1.1 Caméras du parking de l'école 9
3.1.2 Caméras fixes dans le bâtiment principal 9
3.1.3 Caméra mobile dans le hall de l'école 9
3.1.4 Caméra à l'entrée du centre de l'Yvette 9
3.1.5 Caméra et système du mur d'escalade du gymnase 10
3.2 Serveurs 10
3.2.1 Enregistrement 10
3.2.2 Postes d'exploitation 11
4 Personnes habilitées 11
5 Localisation des affichettes 11

1 PRÉSENTATION

L'ENSTA ParisTech est un établissement d'enseignement et de recherche. C'est donc un lieu ouvert dans lequel sont présents 800 élèves, 300 enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs et techniciens des laboratoires, des enseignants-vacataires et 150 personnes affectées dans les services administratifs et de soutien. Par ailleurs, l'ENSTA ParisTech organise régulièrement des évènements ouverts au public, tels que des conférences, des thèses, des concerts

L'ENSTA ParisTech est une école d'ingénieurs, à statut d'établissement public à caractère administratif (EPA) sous tutelle du ministère des Armées.

L'ENSTA ParisTech est située sur 2 sites éloignés de 300 mètres à Palaiseau : l'un sur le campus de Palaiseau, l'autre au 181, chemin de la Hunière et des Joncherettes. Les locaux situés sur le campus de Palaiseau comprennent l'école appelée bâtiment principal, une résidence étudiante composée de cinq bâtiments pour les élèves et un gymnase. Ils appartiennent à la société GENECOMI. L'ENSTA ParisTech est utilisateur de cet ensemble immobilier dont l'Etat est locataire dans le cadre d'une convention de bail conclue en Partenariat Public Privé. Les locaux du Centre de l'Yvette situés chemin de la Hunière et des Joncherettes ont été remis en gestion par arrêté à l'ENSTA ParisTech.

Pour sécuriser ses locaux, l'ENSTA ParisTech a mis en place un système d'accès par badge et des caméras de vidéoprotection Le système d'accès par badge est opérationnel, le système de vidéoprotection est installé et mis en service depuis le 22 octobre 2013. De plus, des agents de sécurité d'un prestataire extérieur assurent 24h/24 la surveillance des locaux. Leur local (PCS) est situé à l'entrée du bâtiment principal.

La déclaration d'installation d'un système de vidéoprotection a été enregistrée à la CNIL le 26 octobre 2012 sous le numéro 1626891.

Il y a 3 systèmes de vidéoprotection installés :

1. Un système installé par le propriétaire des locaux composé de 8 caméras dans le parking souterrain du bâtiment principal. Ces caméras sont connectées à un réseau spécifique.

2. Un système installé par l'ENSTA ParisTech composé de 12 caméras, 10 caméras fixes, une caméra mobile dans l'école et une caméra fixe dans le gymnase. Les caméras sont des caméras de type IP (Internet Protocol) connectées à un sous-réseau spécifique du réseau informatique. Afin d'avoir un système discret, les caméras sont encastrées et intégrées dans les faux plafonds.

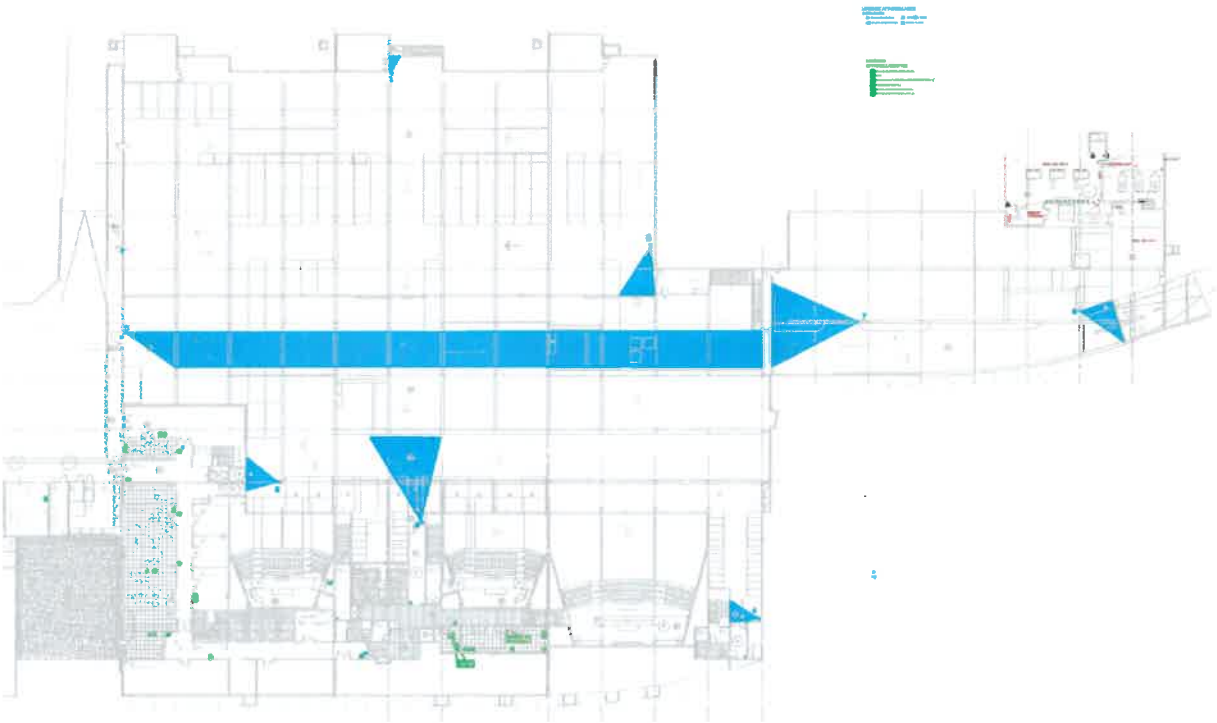
3. Un système de surveillance de l'accès au centre de l'Yvette, surveillance du portail voiture et du portail piéton situé à côté à l'entrée principale du site. Ces entrées sont accessibles par badge.

2 ZONES SURVEILLÉES

Les 3 systèmes ont chacun un poste de visualisation au poste central de sécurité (PCS) à l'entrée de l'ENSTA ParisTech. Des agents de sécurité d'une société extérieure de gardiennage sont présents 24h/24.

2.1 Zones surveillées par le système 1

Parking souterrain sous le bâtiment principal. Localisation des zones du parking souterrain et des huit caméras fixes de vidéoprotection :



2.2 Zones surveillées par le système 2

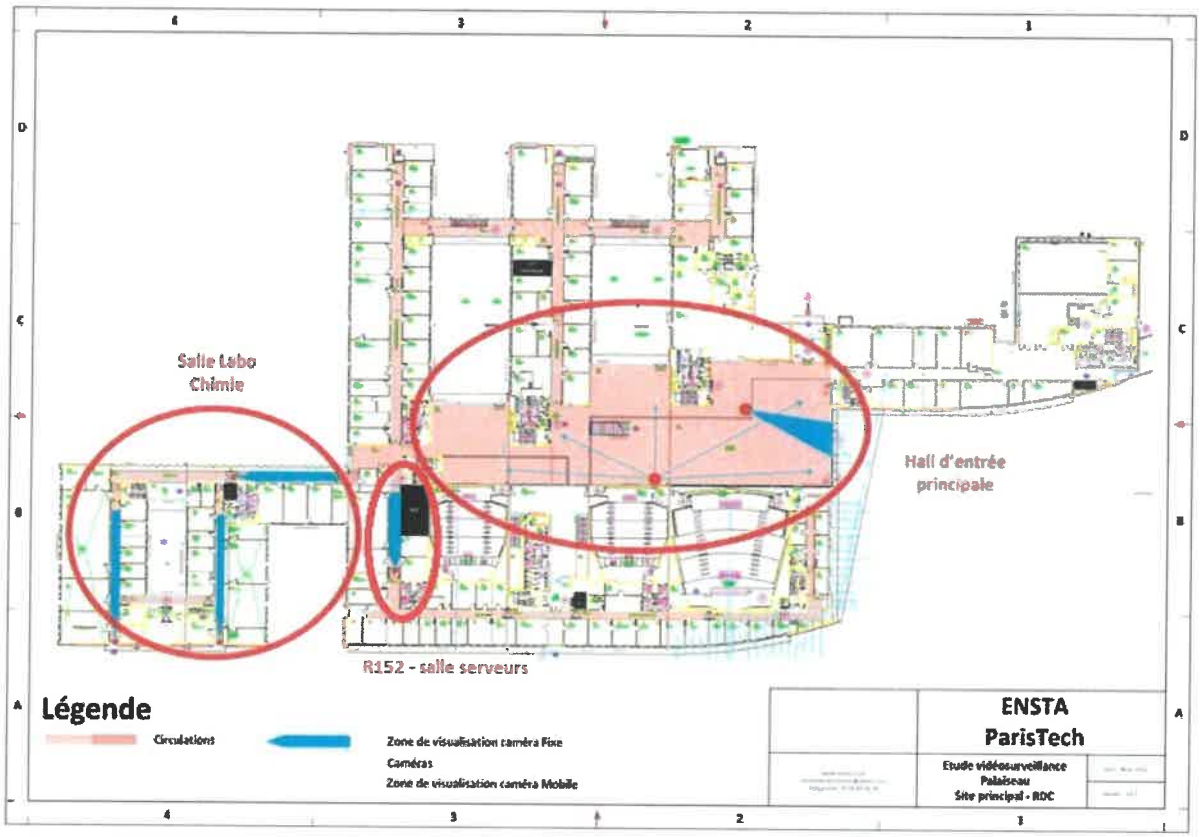
Le système de vidéoprotection est installé dans deux bâtiments, l'école et le gymnase.

Les zones surveillées dans le bâtiment principal sont :

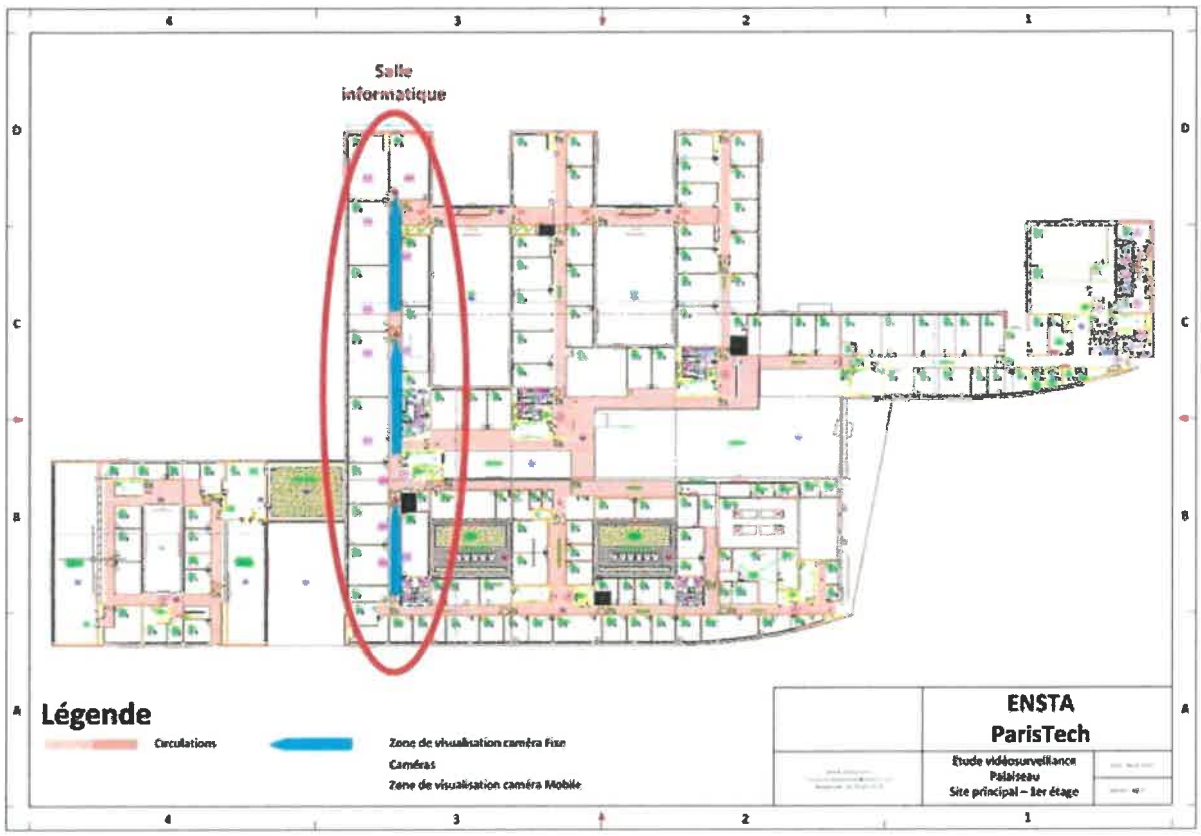
- Hall d'entrée principal au rez-de-chaussée
- Zone du laboratoire de chimie au rez-de-chaussée
- Zone des salles informatiques au premier étage
- Zone du laboratoire de l'UMA au 2e étage.

Schémas représentant les zones surveillées :

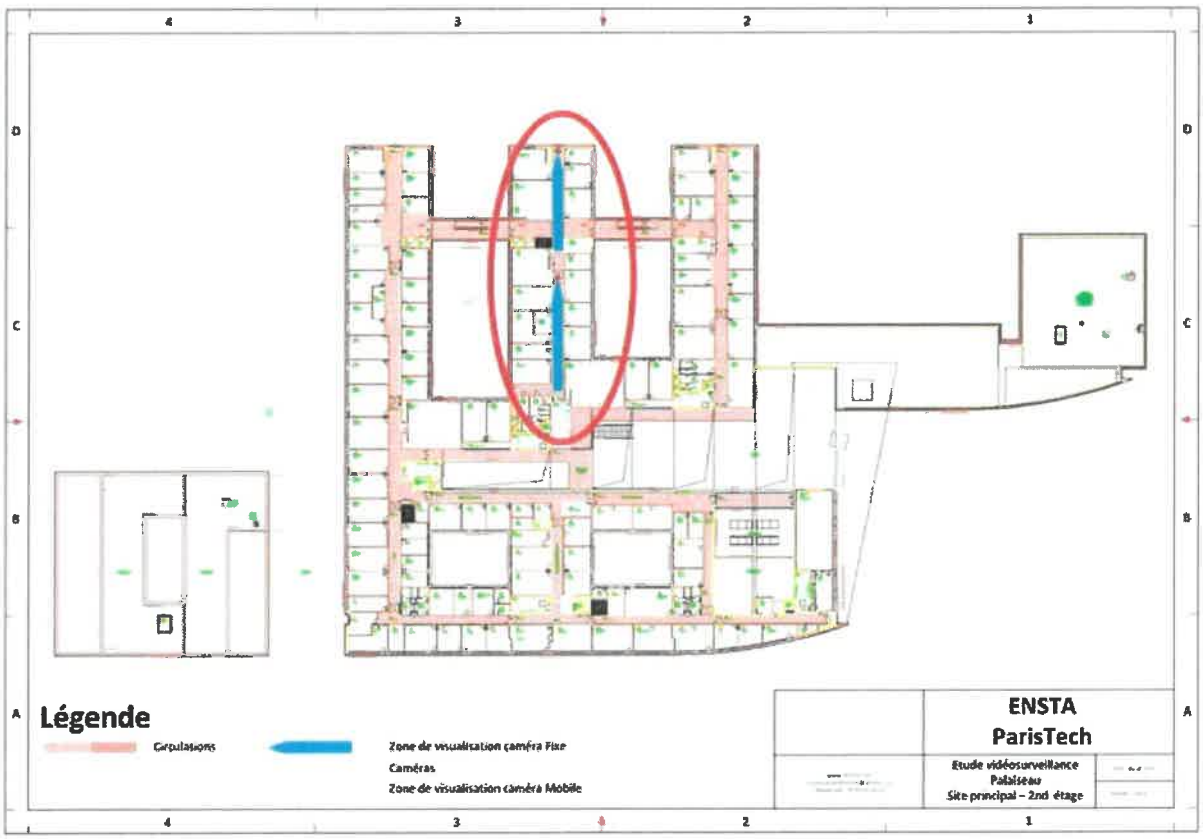
Rez-de-chaussée. Localisation de la zone du laboratoire de chimie et du hall d'entrée principale et des six caméras de vidéoprotection (5 fixes et 1 panoramique) :



Premier étage. Localisation de la zone des salles informatiques et des trois caméras de vidéosurveillance (3 fixes) :

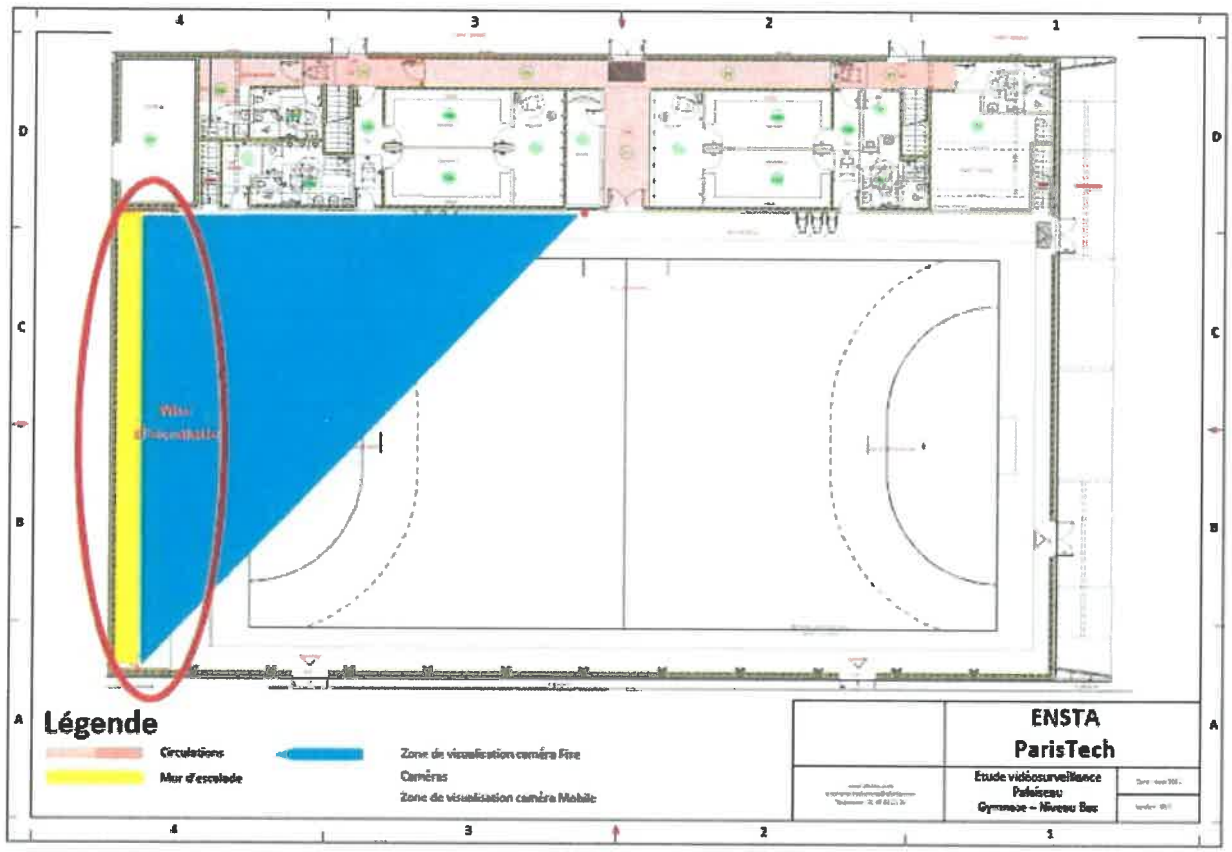


2e étage. Localisation de la zone du laboratoire UMA et des deux caméras de vidéoprotection (2 fixes) :



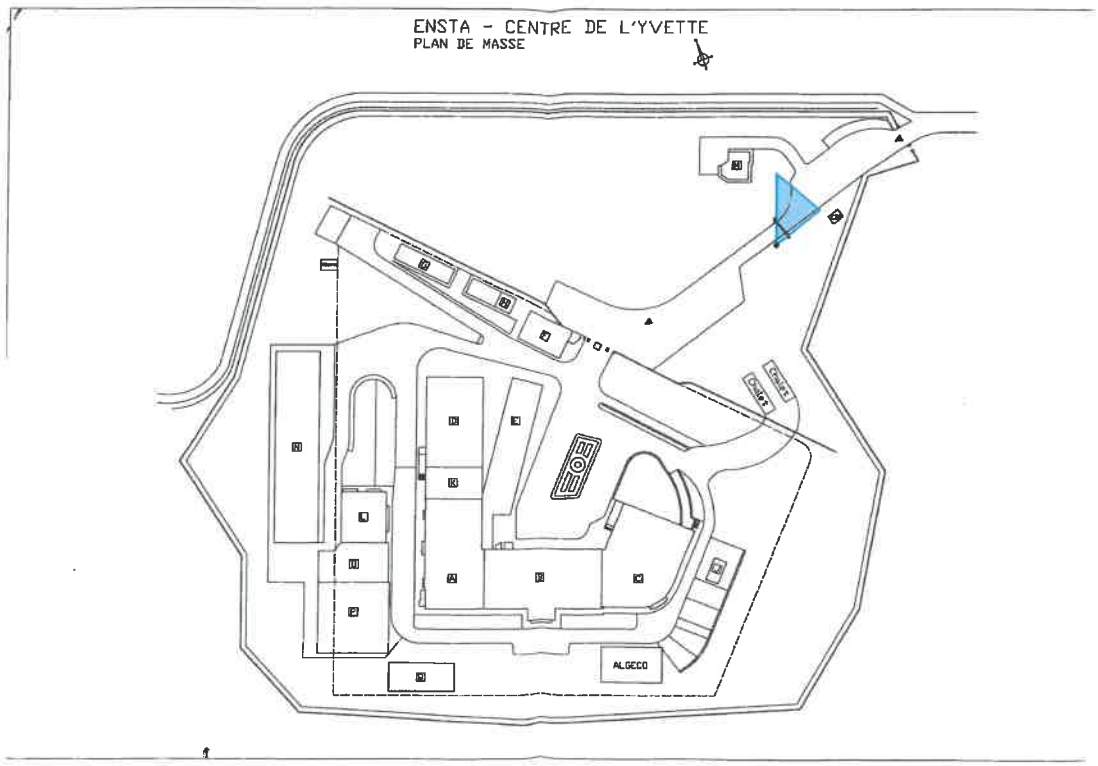
Sécurisation du gymnase

Localisation de la caméra pour visualiser le mur d'escalade :



2.3 Zones surveillées par le système 3

Surveillance des portes d'accès par véhicule et à pied.



3 DESCRIPTION DES MATÉRIELS

3.1 Caméras

3.1.1 Caméras du parking de l'école



Caméras de marque ARGOS, référence ARG CIR 20M 2MP

- Capteur d'image CMOS couleur à balayage progressif
- Compression vidéo H264.

3.1.2 Caméras fixes dans le bâtiment principal



Caméras de marque AXIS référence M32, de technologie IP qui ont les caractéristiques suivantes :

- Capteur d'image CMOS couleur à balayage progressif ¼ pouce ;
- Commutation image couleur / noir et blanc selon le niveau de luminosité ;
- Compression vidéo H264.

3.1.3 Caméra panoramique dans le hall du bâtiment principal



Caméra de marque AXIS référence Q6055-E PTZ, caméra de technologie IP qui a les caractéristiques suivantes :

- Capteur d'image CMOS couleur à balayage progressif ¼ pouce ;
- Objectif à foyer progressif avec mise au point et zoom à distance ;
- Commutation image couleur / noir et blanc selon le niveau de luminosité ;
- Compression vidéo H264.

3.1.4 Caméra à l'entrée du centre de l'Yvette



Caméra posée sur le lampadaire.
Caméra de marque Geovision référence GV-BL220D, caméra de technologie IP qui a les caractéristiques suivantes :

- CMOS à balayage progressif de 2 Mégapixel ;
- Fonction Jour/ Nuit avec IR LED ;
- Compression vidéo H264.

3.1.5 Caméra et système du mur d'escalade du gymnase

Le mur d'escalade du gymnase est considéré comme un lieu sensible au niveau de la sécurité car les étudiants peuvent y monter sans aucune sécurité en dehors du cadre scolaire. Le système installé est composé de :

- Un détecteur de présence
- Un gyrophare (GE SECURITY)
- Une caméra IP protégée par une grille.

Le détecteur de présence active le gyrophare pendant une minute pour informer la personne qui se présente sur le mur d'escalade qu'elle a été détectée. La détection de mouvement de la caméra active l'ouverture d'une fenêtre d'alarme sur l'écran du poste d'exploitation au PCS.

3.2 Serveurs

Il y a 3 serveurs, un par système :

- Le serveur de la surveillance du parking est un matériel de marque ARGOS référence DS 9616 NI SH.
- Le serveur du système installé dans l'école est un ordinateur HP référence Proliant DL120 sur lequel est installé le logiciel Xprotect Entreprise Management Application de Milestone.
- Le serveur du système de surveillance de l'entrée de l'Yvette est un PC de type GV-NVR Système Lite V2 de marque Geovision sur lequel est installé le logiciel Geovision Multi View

Les serveurs des systèmes du parking et de la barrière de l'Yvette sont installés dans le local R122. L'accès à ce local se fait par le poste de sécurité R123 réservé aux personnels de la direction, de la direction de site, de la société en charge du gardiennage et de la société en charge de la maintenance des locaux.

Le 3^{e} serveur est installé dans le répartiteur général de l'école (salle serveurs). Le serveur est connecté au réseau ondulé et au réseau informatique. L'accès à ce local est réservé aux personnels de la direction, du service Informatique, de la direction de site et de la société en charge de la maintenance des locaux. L'accès est autorisé par badge.

3.2.1 Enregistrement

Le système des caméras du parking enregistrent sur détection de mouvement. Les images sont disponibles 14 jours.

Pour des raisons d'économie et d'efficacité, les enregistrements des images issues des caméras fixes du bâtiment principal ne s'effectuent pas 24/24h 7/7j, mais uniquement sur détection d'activité. Un buffer de 20 secondes d'enregistrement pré-détection et 20 secondes post détection est mis en œuvre afin de visualiser sur les enregistrements les séquences plus larges.

Les images de la caméra du gymnase sont enregistrées en continu 24h sur 24h.

La caméra mobile du hall d'entrée du bâtiment principal enregistre en continue 24h sur 24h et balaye le hall en faisant un « chemin de ronde » en tournant des portes d'entrées, vers l'escalier central puis le fond du hall. Cette caméra est pilotable à distance manuellement à partir du poste de d'exploitation.

La caméra de l'entrée du centre de l'Yvette enregistre sur détection de mouvement au passage d'un piéton ou d'une voiture. Les images du système GV-NVR Système Lite V2 de marque Geovision sont enregistrées sous le format « H264 / 4CIF » à une fréquence de 12 images par seconde sur le disque dur du serveur.
La durée de conservation des images est de 1 mois sur les 3 systèmes. Au-delà de cette période, les systèmes effacent automatiquement les images.

3.2.2 Postes d'exploitation

Le poste de sécurité (pièce R123) est équipé de 3 ordinateurs sur lesquels sont visualisées, en direct, les images des caméras du parking, du gymnase, du bâtiment principal et de l'entrée de l'Yvette :

- Un poste permettant de visualiser les images des 6 caméras du parking
- Un poste d'exploitation sous Windows avec le logiciel Smart Client de Milestone qui permet la visualisation en direct des images sous le format « H264/4 CIF » à une fréquence de 12 images par seconde. Il est possible d'avoir la vision en direct de plusieurs images simultanées. Ce poste reçoit les alarmes issues du détecteur de présence installé dans le gymnase.
- Un poste permettant de visualiser en direct les barrières voiture et piéton de l'entrée de l'Yvette.

Aucun enregistrement ne peut être effectué sur ces postes.

4 PERSONNES HABILITEES

Les personnes habilitées à visualiser les images sur demande sont :

Nom	Service
Élisabeth Crépon	Directrice
Xavier Gandiol	Secrétaire général,
Vincent Derouault	Officier de sécurité
Serge Saccoccio	Responsable de la direction des Systèmes d'Information - DSI
Alain Paris	Responsable pôle Réseau, Téléphonie et Sécurité - DSI/RTS
Maxime Caty	Administrateur système DSI

5 LOCALISATION DES AFFICHETTES

Une affichette est installée à l'extérieur, à chaque entrée du bâtiment principal :

Au rez-de-chaussée
- Entrée principale coté EST vers grand hall,
- Entrée secondaire côté EST vers bureaux des services administratifs,
- Entrée principale côté NORD côté résidence étudiante,
- À l'intérieur de l'école, au niveau de la porte de communication entre la zone "Associations d'élèves" et le hall de l'école.

Au sous-sol
- À l'entrée du laboratoire de chimie : côté Nord - zone de livraison,
- À l'entrée près du bureau de la réception des livraisons : côté Ouest,
- À l'entrée du parking souterrain.

Au 1er étage
- À l'intérieur de l'école, au niveau de la porte de communication entre la zone "Associations d'élèves" et le hall de l'école.

Une affichette est installée sur le centre de l'Yvette, à l'entrée du site.

Une affichette est installée sur le mur d'escalade du gymnase.